



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 11 avril 2022**

<u>Date de la convocation :</u> 7 avril 2022	L'an deux mille vingt-deux, le lundi onze avril à vingt heures,
<u>Date d'affichage :</u> 8 avril 2022	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	<u>Etaient présents :</u>
Présent : 13	Karine KAUFFMANN, Maire
Votants : 15	Eric CHANTOT, Carla FICUCIELLO, Patrick FOURNIER, Bernard JUERY, Isabelle LACOMBED, Eric LAURENT, Laurence LELARGE, Manuel LEON, Philippe MARTINET, Angelina MOYET, Geneviève PINÇON, Apolline SCHRECK, conseillers municipaux.
(Votants : 14 pour la délibération n° II, retrait de K. KAUFFMANN lors du vote du CA 2021)	
	<u>Etaient absents excusés :</u>
	Cécile BITOUN (pouvoir donné à Patrick FOURNIER) Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Eric LAURENT)
	<u>Secrétaire de séance :</u> Laurence LELARGE

I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Exposé de M. LAURENT :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les écritures du compte de gestion 2021 établies par le Receveur-Percepteur de la Trésorerie de Poissy étant identiques aux écritures du compte administratif 2021 de la commune, il convient de procéder à l'adoption du compte de gestion 2021.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 12/04/2022

Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 12/04/2022
Et par publication le 12/04/2022

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Poissy Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 75 23 61
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

Le Maire
Karine KAUFFMANN

